CFA DU SOCIAL

Formez-vous aux métiers
du social et médico-social en apprentissage



NOS FORMATIONS

SANS LE BAC

Accompagnant Éducatif et Social (AES)
IRTS Paris et IRTS Melun – Durée 12 à 13 mois – DE niveau 3

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)
IRTS Paris et IRTS Melun – Durée 18 mois – DE niveau 4

Moniteur Éducateur (ME)
IRTS Paris et IRTS Melun – Durée 24 mois – DE niveau 4

AVEC LE BAC

Éducateur Spécialisé (ES)
IRTS Paris, IRTS Melun, St Ho Paris – Durée 36 mois – DE niveau 6

Éducateur de Jeunes Enfants (EJE)
IRTS Paris, IRTS Melun, St Ho Paris – Durée 36 mois – DE niveau 6

Assistant de Service Social (ASS)
IRTS Paris et IRTS Melun – Durée 36 mois – DE niveau 6

AVEC UN DIPLÔME SUPÉRIEUR

Conseiller en Économie Sociale Familiale (CESF)
IRTS Paris – Durée 14 mois – DE niveau 6

CAFDES
IRTS Paris – Durée 26 mois – CA niveau 7

DEIS
IRTS Paris – Durée 24 mois – DE niveau 7

Le contrat d'apprentissage avec le CFA du Social

- Le coût de formation peut être pris en charge par un OPCO ou par le CNFPT.
- Un accompagnement dans la recherche d'employeur assuré par des chargés de développement.
- Une rémunération conventionnelle plus élevée dans le secteur social et médico-social.
- L'apprenti est obligatoirement suivi par un maître d'apprentissage qui contribue à l'acquisition des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme.

Contact : info@cfadusocial.fr

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Objectif et réglementation

L'âge limite d'entrée en formation par la voie de l'apprentissage est de **29 ans révolus.** Sauf pour les situations suivantes :

_ Une dérogation est possible au-delà de 29 ans si le contrat est conclu avec une personne reconnue **travailleur handicapé** (aucune limite d'âge).

Référente Handicap
Audrey RODITIS
aroditis@cfadusocial.fr

_ La limite d'âge à la signature du contrat d'apprentissage est portée à **35 ans dans deux cas** :

- Si le contrat proposé fait suite à un précédent contrat et permet l'acquisition d'un niveau de diplôme supérieur.
- Si le contrat a été rompu pour des causes indépendantes de la volonté de l'apprenti ou à la suite d'une inaptitude physique et temporaire.

Employeurs concernés

Tous les employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social, privés ou publics.

Durée et temps de travail

La durée du contrat d'apprentissage varie entre 6 mois et 3 ans.
Le temps de travail hebdomadaire inclut les périodes en formation et est identique à celui des autres salariés.

RÉMUNÉRATION (SMIC mensuel brut juin 2026 : 1867,02 €)

Âge	1ère année	2ème année	3ème année
18 - 20	43% du SMIC 802,82 €	51% du SMIC 952,18 €	67% du SMIC 1250,90 €
21 - 25	53% du SMIC 989,52 €	61% du SMIC 1138,88 €	78% du SMIC 1456,28 €
26 et +	100% du SMIC 1867,02 €	100% du SMIC 1867,02 €	100% du SMIC 1867,02 €

NOS ÉTABLISSEMENTS (UFA)

- **IRTS Melun Parmentier – 8 bis, rue Eugène Gonon, 77000 Melun**
- **IRTS Paris Parmentier – 145 avenue Parmentier, 75010 Paris**
- **Centre St Honoré – 42-44 rue de Romainville, 75019 Paris**

info@cfadusocial.fr
01 73 79 52 76
01 73 79 52 05

Référente Handicap
Audrey RODITIS : aroditis@cfadusocial.fr

www.cfadusocial.fr